



## ACADEMIE DE POITIERS

Lettre de novembre 2023  
de la section académique du  
SNETAA FO  
32, avenue Danton,  
17000 La Rochelle

[snetaa.s3.poitiers@gmail.com](mailto:snetaa.s3.poitiers@gmail.com)  
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

223



### •SOMMAIRE :

- P.1 : Editorial de la Secrétaire Académique.
- P.2 : Sorties et voyages scolaires ;  
Information sur Pix.
- P.3 : Préparer son départ en retraite ;  
Quand le handicap ou la pathologie  
s'invitent.
- P.4 : Laïcité et notre métier d'Enseignant ;  
Mutations (Inter) pour rentrée 2024.

### Tous ensemble restons vigilants !

En cette rentrée de vacances de Toussaint ni Samuel PATY, ni Agnès LASSALLE, ni Dominique BERNARD ne franchiront les portes de leur établissement respectif.

L'équipe académique du SNETAA a une pensée émue pour eux et leurs proches.

Le « pas de vague » institutionnel a-t-il été annonciateur du pire ? Cette hiérarchie qui, à tous les niveaux fait toujours tout pour minimiser les événements, va parfois jusqu'à demander aux enseignants de revoir leur pédagogie ou de maintenir les élèves en classe coûte que coûte. Des atteintes à la laïcité se développent tant et si bien que les rectorats ont mis en place des équipes citoyennes afin de dispenser des stages pour diffuser les messages laïcs des lois de 1905 et de 2004. Ces stages sont réalisés par des équipes de formateurs très inégales, certaines allant jusqu'à faire des amalgames, à force de raccourcis.

C'est visiblement aussi avec des raccourcis qu'au Ministère, on imagine que les élèves de Lycée Professionnel en terminale, vont être capables de passer leur examen sans aucun temps de révision ! Ainsi de mars à mai, six semaines de formation sont prévues puis passage des épreuves écrites et des derniers CCF. Et enfin il y aurait le choix pour nos jeunes d'entrer dans le monde du travail et donc de repartir en stage ou de rester au Lycée pour approfondir les disciplines afin de poursuivre sur des études supérieures. Dans cette nouvelle proposition de réforme, impossibilité de partir en PFMP entre septembre et mars, regroupant de fait, sur les bassins d'emploi toutes les formations de terminales, sans compter les deux semaines des secondes générales dans le cadre de la reconquête du mois de juin. Quel bassin va pouvoir recevoir simultanément autant de stagiaires ?

Lors du CSA du mois dernier, Madame la Rectrice de l'Académie de Poitiers a évoqué le BTS comme des « études longues » et a présenté les nouvelles formations en un an dans lesquelles les jeunes issus de bac pro vont pouvoir s'épanouir. **Quel manque d'ambition, pour les élèves de Lycée Professionnel !** Part-on du principe au Ministère et au Rectorat que les futurs artisans et ouvriers de demain n'ont pas besoin des compétences communes du socle ? Les résultats aux évaluations en seconde prouvent qu'il serait bon de ne pas interrompre l'enseignement général en Mars pour les terminales ! Part-on du principe au Ministère et au Rectorat de Poitiers que la culture générale, socle commun de notre République, doit être, moins dispensée en Lycée Professionnel qu'ailleurs sous prétexte d'une pédagogie spécifique ?

Le SNETAA ne peut accepter cette situation. Le SNETAA demande l'interruption de cette réflexion au Ministère, sans véritable bilan, sans prise en charge cohérente des difficultés scolaires de nos jeunes, de leurs difficultés cognitives, relationnelles, comportementales et sociales pour certains et sans précisions claires sur les conséquences pour les états de service des collègues.

**Tous ensemble, soyons prêts à nous mobiliser.**

**La Rochelle le 2 novembre 2023, Bénédicte Moulin, Secrétaire Académique.**

## **SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES : RIEN DE NEUF ...**

Une nouvelle circulaire parue dans le [BOEN n° 26 du 29 juin 2023](#) remplace depuis cette rentrée la circulaire d'août 2011 sur l'organisation des sorties et voyages scolaires.

En ce qui concerne le second degré, c'est toujours le Chef d'Etablissement qui fixe le nombre d'accompagnants, l'organisation et l'encadrement de la sortie ou du voyage (à partir d'une nuitée) reste à la charge des enseignants (bénévolement...).

Pour le financement, la circulaire se contente de rappeler l'existence de la Trousse à projets (plateforme participative du Ministère de l'Education Nationale) !

### **... ET POURTANT !**

Une disposition nouvelle oblige donc les équipes encadrantes de compter parmi leurs membres un collègue ayant un PSC1 à jour (certificat de premier secours), donc de moins de 3 ans.

Si cette nouvelle circulaire va dans le sens de la sécurité des élèves, pour le SNETAA FO, la demande d'un plan de formation de masse au PSC1 dans les établissements devient une nécessité, faute de quoi les sorties deviendront de plus en plus complexes à organiser. Or, surtout en LP, EREA et SEGPA, notamment de l'Académie de Poitiers, il s'agit toujours pour les jeunes qui nous sont confiés d'une ouverture sur le monde.

**(Extraits de l'AP n° 606) Bénédicte Moulin, Secrétaire Académique**



## **Information sur Pix**

Tous les lycéens doivent terminer leur scolarité en ayant un score Pix. Qu'est-ce que c'est ?  
Pour les plus anciens, Pix remplace le B2i et le C2i ...

Les questions de Pix sont élaborées dans le cadre de référence européen pour les compétences numériques conçu par la Commission Européenne. Pix permet d'évaluer, de développer et de valoriser des compétences numériques. Pix est accessible à tout citoyen, quelque soit son âge ou sa formation.

Pix permet d'évaluer 16 compétences dans 5 domaines à 7 niveaux différents (bientôt 8) : informations et données, communication et collaboration, création de contenu, protection et sécurité, environnement numérique. Le score maximum est pour le moment de 896 (il passera à 1024 bientôt).

Pour obtenir une certification officielle, il faut commencer par s'inscrire afin de s'entraîner, en toute autonomie. Lorsque les niveaux 1 sont atteints (ou dépassés) dans tous les domaines, on peut demander la certification. Elle se déroule dans nos établissements pour nos élèves, ou dans des établissements agréés pour les autres publics.

Le score Pix peut être indiqué sur un CV afin de mettre en évidence ses compétences numériques.

**Jean-Luc Germaneau, Membre du Bureau Académique**

## Réunion pour préparer son départ en retraite en 2024.

**La réunion annuelle des Retraitables (futurs Retraités)** du SNETAA de l'Académie de Poitiers se tiendra le mercredi 6 décembre 2023, au Lycée Professionnel de Saint Maixent l'Ecole (79).

A 14h 30 les **adhérents\*** du SNETAA FO, seront accueillis pour l'examen des dossiers de retraites et pour répondre à leurs questions sur leurs futures retraites.

Pour préparer la rencontre chaque participant peut dès maintenant faire suivre ses documents relatifs à la préparation de sa retraite à [raymond.valade23@gmail.com](mailto:raymond.valade23@gmail.com).

Cette réunion se déroulant un mercredi après-midi ne nécessite pas (sauf exception) de demande d'autorisation d'absence. Elle sera animée par Raymond Valade correspondant SNETAA FO pour les retraites et examens des dossiers.

Le SNETAA FO suit de près l'évolution des textes sur la réforme des retraites et informe les adhérents qui souhaitent pour des précisions sur leur situation avant leur départ en retraite.

Le SNETAA FO aide aussi à constituer les dossiers des adhérents et à proposer une estimation du montant futur de leur pension, voire à prendre par la suite un rendez vous téléphonique pour des compléments d'informations.

**Pour s'inscrire et participer à cette rencontre, écrire un courriel à [snetaa.poitiers@orange.fr](mailto:snetaa.poitiers@orange.fr).**

Le matin à 10h les Retraités de l'Académie et le Secrétariat Académique se retrouveront pour faire le point sur l'actualité concernant les retraités, les retraites et nos mandats syndicaux.

**Jean-Pierre Ardon, Membre du Bureau Académique.**

\* Pour les collègues qui ne seraient pas à jour de leur adhésion/cotisation il sera possible de le faire sur place ou en le demandant maintenant [par retour de mail](#).



## Quand le handicap ou la pathologie « s'invitent » au cœur de nos métiers. . .

Lors d'un précédent numéro du journal académique (n°218, page 4) nous avons évoqué quelques-uns de nos droits lorsque la maladie et/ou le handicap frappent. Afin de ne pas se sentir exclu ou isolé, ce rappel succinct, car **des solutions et des aides existent !!!** Quelques éléments importants afin de RASSURER (une « fiche-bilan » plus détaillée est en préparation) :

**JE CONTINUE DE TRAVAILLER** : **temps partiel thérapeutique** (de 50 à 90 % du temps de travail pour une durée de 3 mois renouvelable) / **allègement de service** (temps de travail réduit généralement pour une année scolaire, avec possibilité de renouveler) / **aménagement du poste de travail** (si vous avez une RQTH, possibilité de demander un poste de travail répondant à votre handicap) / **poste adapté de courte ou longue durée** (généralement vous n'êtes plus devant élèves et ce poste renouvelable peut permettre une reconversion pérenne vers un autre type d'exercice professionnel).

**JE NE PEUX PLUS TRAVAILLER** : **congé « maladie ordinaire »** (CMO = 1 an maximum avec 3 mois à plein traitement et 9 mois à demi-traitement) / **congé « longue maladie »** (CLM = 1 an à plein traitement et deux ans à demi-traitement) / **congé « longue durée »** (CLD = 3 ans à plein traitement et 2 ans à demi-traitement).

**Attention** : ces divers aménagements relèvent de différents services rectoraux qui s'apparentent parfois à un labyrinthe. Les personnels du Rectorat sont généralement à l'écoute et font au mieux afin d'aider et d'accompagner, selon leurs possibilités. **N'oublions pas, lorsque nous téléphonons au Rectorat, que ces personnels sont aussi nos collègues dont le travail, devenu difficile, est souvent ingrat. . .**

**Yves Ravel, François Marteau, Membres du Conseil Académique**

Pour adhérer au SNETAA FO : par [formulaire papier](#) ;  
Par internet directement en ligne sur <http://www.snetaa.org>

## Commet exercer notre métier dans le cadre de la laïcité de l'École ?

Lors de l'assassinat de Samuel Paty professeur d'histoire géographie le 16 octobre 2020 nous pensions que cette action de folie resterait un cas unique. Quasiment trois ans plus tard le 13/10/2023, le même scénario se répète avec l'assassinat de Dominique Bernard. Et, pendant la minute de silence de trop nombreuses « perturbations et des contestations » ont eu lieu. Une enseignante a même reçu des menaces de mort... On ne peut rester indifférent aux risques auxquels sont exposés les personnels. Surtout cela fait des années maintenant que les enseignants craignent de parler de laïcité, hésitent en cours d'histoire (ce qui remet en cause les théories religieuses), en sciences et vie de la terre (par exemple l'évolution des espèces théories de Darwin), et hésitent à faire leurs cours en respectant les programmes. Ils sont seuls face aux menaces non pas de pratiquants de la religion musulmane, mais face à des militants politiques qui utilisent une religion à des fins politiques pour tenter d'imposer la Charia à la surface du globe.

Les enseignants savent qu'ils sont maintenant des cibles potentielles choisies parce qu'ils font leur métier d'enseignant, qu'ils ont choisi d'apprendre la liberté de conscience à leurs élèves pour leur permettre de décider par eux-mêmes de ce qu'ils feront de leur vie. Et non pas de leur imposer un dogme.

Mais la laïcité **dans le cadre de leur métier d'enseignant** c'est quoi ? Quelle protection ont-ils dans leurs établissements ? Comment peuvent-ils répondre aux questions qui leur sont posées. Ce sont des questions auxquelles l'Administration n'a pas **actuellement** de réelles réponses.

Les « journées laïcité » organisées par les instances académiques ne correspondent pas toujours aux attentes de nos collègues. Pour notre part, au SNETAA, nous pensons qu'il nous faut y réfléchir dans le cadre de la préparation de notre prochain congrès, et **nous organiserons des réunions afin d'aider nos collègues**, à exercer leur métier, dès la fin de cette année.

**Yves-Henri Saulnier, Membre du Bureau Académique.**



### Revoilà le temps des mutations, pour la rentrée 2024.

**Vous êtes Stagiaire ou Titulaire désirant changer d'académie**, la circulaire du mouvement national est sortie le 20 Octobre 2023. La circulaire académique sortira le 6 Novembre 2023, pour **un mouvement (Phase Inter académique) réalisable entre le 8 novembre 12H et le 29 novembre 2023 midi, sur SIAM.**

Comme chaque année, **le SNETAA FO de l'Académie de Poitiers vous propose des visioconférences** afin de saisir la globalité du fonctionnement de l'algorithme du mouvement puis d'étudier avec un commissaire paritaire, tout particulièrement votre dossier.

Ces visioconférences se tiendront à partir de 18 h les :

- lundi 13 novembre
- mercredi 15 novembre
- lundi 20 novembre
- mardi 21 novembre

Pour participer à ces visioconférences, n'hésitez pas à vous inscrire sur [snetaa.web.poitiers@gmail.com](mailto:snetaa.web.poitiers@gmail.com), **en précisant la date choisie**. Le lien vous sera alors envoyé. Les Commissaires Paritaires Nationaux du SNETAA FO seront aussi disponibles pour vous assister.

**Les Commissaires Paritaires Académiques du SNETAA FO.**